

La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine



N° 23
12 octobre 2016



CONCOURS

1. Rappel dates d'inscription aux concours 2017

- Les inscriptions ont débuté le 8 septembre et se terminent le **13 octobre** à 17 heures (heure de Paris). Voir les conditions d'inscription aux concours 2017 : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>
- L'envoi du dossier RAEP devra être effectué avant le **30 novembre** (double exemplaire avec accusé de réception).
- Les rapports de jurys sont à présent consultables : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Consulter sur notre site :

[Concours 2017 : calendrier et modalités d'inscription](#)
[Concours 2017 : calendrier et programmes des épreuves](#)

2. Dossiers RAEP

Nous tenons à votre disposition pour consultation des exemplaires de dossiers RAEP dans diverses disciplines, concours interne et concours réservé.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant les responsables départementaux :

Dordogne : Bourse du Travail, 26 rue Bodin, 24029 PERIGUEUX CEDEX, 05 53 53 42 32, 24@se-unsa.org

Landes : Clos Michel-Ange, 830 avenue du Maréchal Foch, 40000 MONT DE MARSAN, 05 58 46 24 24, 40@se-unsa.org

Lot-et-Garonne : 9/11 rue des Frères Magin, 47000 AGEN, 05 53 48 12 12, 47@se-unsa.org

Pyrénées Atlantiques : 12 rue des Alliés, 64000 PAU, 05 59 82 57 40, 64@se-unsa.org

Ou à l'académie :

Gironde : 33 bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX, 05 57 59 00 20, ac-bordeaux@se-unsa.org

Concours 2016 : un bilan positif !

En 2016, 24 438 enseignants et personnels d'éducation ont été recrutés, c'est 1189 de plus qu'en 2015. Le pari de l'Éducation nationale de recruter environ 100 000 professeurs et CPE sur 5 sessions est en passe d'être gagné. ([Lire la suite](#))

Des changements pour les contractuels

1) Deux catégories de rémunération :

1^{ère} catégorie (licence et au-delà) : indice brut minimum 408 (environ 1560 € net) / maximum hors échelle.

2^{ème} catégorie (inférieur à la licence) : indice brut minimum 340 (environ 1300 € net) / maximum 751 (environ 2860 € net)

Le montant de la rémunération est fixé par le recteur en prenant en compte les titres universitaires l'expérience professionnelle, la rareté de la discipline enseignée ou la spécificité du besoin à couvrir. Les modalités pour la fixation de la rémunération sont définies après consultation du comité technique académique (CTA).

Remarque : seuls les enseignants dispensant la totalité de leur service à un niveau post bac (classe prépa, BTS, IUT,...) peuvent bénéficier d'un indice supérieur à l'indice sommital de la grille de rémunération de professeur certifié hors classe.

- Primes et indemnités :

A la rémunération, il convient d'ajouter :

- la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) part fixe et part modulable pour le second degré,
- l'indemnité de fonction pour les personnels contractuels exerçant les fonctions d'éducation et d'orientation,
- l'indemnité REP et REP+, l'indemnité de SEGPA,
- l'indemnité pour missions particulières.

- Evolution des rémunérations :

La rémunération des agents **en Contrat à Durée Indéterminé** et des agents en **contrat à durée déterminé engagés depuis plus d'une année** fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les 3 ans, au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

Les modalités de réévaluation sont définies par le recteur de l'académie d'exercice après consultation du CTA.

2) L'évaluation professionnelle :

Les enseignants en CDI ou en CDD ne sont pas notés (sauf les Maître-Auxiliaire). Au bout d'une année d'exercice, ils bénéficient d'un entretien professionnel mené par le chef d'établissement qui donne lieu à un compte rendu et une appréciation générale.

Comme tous les enseignants, le contractuel peut aussi être visité par l'inspecteur de sa discipline. Ces visites visent à vérifier ses compétences, son aptitude à l'enseignement et sa valeur professionnelle, ainsi qu'à prendre connaissance des perspectives de carrière.

Au vu des résultats de cet entretien, la rémunération peut être réévaluée.

Cet entretien doit se renouveler au moins tous les 3 ans.

Ses modalités sont fixées par arrêté du MEN, les principaux points abordés sont : la manière de servir, les compétences acquises, les besoins en formation et les perspectives d'évolution.

Afin de préparer l'entretien, une réflexion sur les thématiques suivantes peut être utile :

Principales activités ; Responsabilités ; Activités maîtrisées/à développer ; au regard du référentiel, compétences et aptitudes mises en oeuvres ; difficultés rencontrées ; bilans des réalisations de l'année écoulée ; actions de formation suivies et leurs effets ; Besoins de formation pour l'année à venir ; suite du parcours professionnel/souhait d'évolution/perspectives.

Passé le délai de 15 jours après la prise de connaissance du compte rendu, il ne peut plus être contesté.

Texte de référence : [Décret n°2016-1171 du 29 août 2016 relatif au recrutement de professeurs contractuels](#)

[Télécharger le Dépliant Contractuel du SE-UNSA](#)

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

Rappel : Après déduction fiscale, une cotisation de 100 euros ne revient qu'à 34 euros.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Sylvie BERGEON

Responsable des Non-Titulaires

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes
Enseignants

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-uns.org